

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 1 octobre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaients : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- présents : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Philippe MEYER ayant donné pouvoir à Madame Chantal JEANPERT, Monsieur Denis HOMMEL ayant donné pouvoir à Madame Nicole THOMAS, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) : Madame Marie-Paule LEHMANN
- Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG
- Rapporteur : Madame Chantal JEANPERT

N° CP/2018/311 - 32010 - Allocations RSA - RMA - contrat d'avenir
Propositions d'approbation et de mise en oeuvre d'une
nouvelle convention de gestion du Revenu de Solidarité Active
à conclure avec la CAF du Bas-Rhin et de mise en place d'une
rétribution annuelle à la CAF du Bas-Rhin

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve :

- les propositions de délégation de compétences consenties à la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin par le Département du Bas-Rhin, telles que prévues dans le projet de convention figurant en annexe de la présente délibération, conformément à l'article L.262-13 du Code de l'action sociale et de la famille ;
- le principe d'une rétribution annuelle de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, de la part du Département, d'un montant de 10 000 € ;
- en conséquence les termes du projet de convention de gestion du Revenu de Solidarité Active d'une durée de trois ans, annexé à la présente délibération, à conclure entre la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et le Département du Bas-Rhin ;

Elle autorise par ailleurs son président à signer la convention de gestion du Revenu de Solidarité Active à conclure entre la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et le Département du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181001-lmc1120290-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 05/10/18